



43 rue du Maréchal Leclerc - 59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI - 03 27 87 16 07
mjc@mjlambres.fr - mjclambres.fr    @mjclambres

PROJET PÉDAGOGIQUE 4/17 ANS

« Accueils de loisirs extra-scolaire »

Maison des Jeunes et de la Culture / ESPACE HELIOS

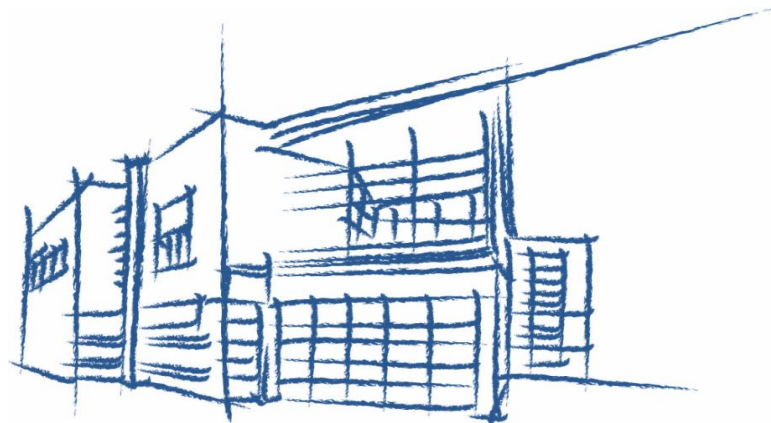
LAMBRES-LEZ-DOUAI

2025-2026

DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES CENTRÉS SUR L'ENFANT ACTEUR DE SES LOISIRS

Ce projet précise :

1. Les valeurs éducatives et pédagogiques que nous souhaitons transmettre aux enfants
2. Les moyens mis en œuvre pour réaliser ces objectifs
3. Le fonctionnement général des Accueils de Loisirs de la M.J.C. (période de vacances, modalité d'accueil, utilisation des locaux, tarifs, journée type...)



RAPPEL DU PROJET ÉDUCATIF

Ce projet s'articule sur les valeurs défendues par la M.J.C / ESPACE HELIOS ainsi que l'ensemble de l'équipe d'animation.

La M.J.C. est un lieu d'accueil ouvert à tous, laïque respectueux des principes républicains de diversité culturelle, sociale ou religieuse. Elle se veut politiquement neutre, et agit sans discrimination philosophique, syndicale ou religieuse. Elle a pour vocation d'animer et de participer en lien avec les parents à l'éducation des enfants et des adolescents, de la commune et du Douaisis par le biais d'ateliers axés sur la musique, la création, l'expression corporelle, le sport, les nouvelles technologies de communication et d'information.



Objectifs généraux :

- Encourager l'implication active des enfants et des jeunes dans les ateliers, en répondant à leurs initiatives et en soutenant la mise en œuvre de leurs actions.
- Promouvoir la diversité des pratiques culturelles pour stimuler la curiosité et l'ouverture d'esprit.
- Mettre en lumière les jeunes talents et favoriser leur épanouissement artistique et personnel.
- Sensibiliser les publics à l'environnement et au développement durable à travers des actions concrètes et éducatives.
- Soutenir la création d'événements autour de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines.
- Renforcer les liens entre générations par des activités partagées et collaboratives.
- Encourager et valoriser les projets de solidarité portés par les participants.
- Être à l'écoute des attentes des adhérents et y répondre de manière adaptée et participative.

I) Présentation de la structure

La M.J.C / Espace Hélios est située au 43 rue du Maréchal Leclerc à Lambres-lez-Douai. Association loi 1901 reconnue d'intérêt général, elle est conventionnée avec la municipalité et la C.A.F du Nord. La M.J.C propose une programmation riche et diversifiée tout au long de l'année avec plus de 45 ateliers culturels (sportifs, artistiques et éducatifs), des spectacles et concerts, des ateliers enfance et jeunesse. Une médiathèque municipale est également accessible à tous les publics.

La M.J.C. se fonde sur les valeurs et les principes suivants :

- Encourager une démocratie vivante, l'initiative citoyenne et la responsabilité individuelle.
- Favoriser l'inclusion et l'accessibilité, notamment dans le cadre du handicap, en intégrant les personnes dans toutes ses activités et ce, quel que soit leur profil.
- Contribuer au lien social et culturel local, en partenariat avec les collectivités et d'autres acteurs du territoire.

En résumé, La M.J.C est un espace, culturel et citoyen, dynamique, centré sur la diversité des pratiques artistiques, sportives et éducatives, fédérant enfants, adolescents et adultes. Elle favorise la vie locale, la créativité, la mixité sociale et l'apprentissage de la citoyenneté dans un cadre accessible, sécuritaire et inclusif.

Les accueils de loisirs extrascolaires ont pour mission de proposer aux enfants et aux jeunes un cadre éducatif et ludique complémentaire à l'école et à la famille. Ils permettent de vivre des temps de détente, d'expérimentation, de socialisation et de découverte dans un environnement sécurisé, bienveillant et stimulant.

Notre structure accueille des enfants âgés de 4 à 17 ans, répartis en 5 tranches d'âges afin de répondre au plus près à leurs besoins affectifs, physiques, sociaux et cognitifs. Les activités sont pensées en fonction des capacités de chacun, en respectant les rythmes, les envies et les niveaux de maturité propres à chaque groupe.

Nos valeurs éducatives

Les activités proposées au sein de l'accueil de loisirs sont construites autour de valeurs fortes, qui constituent le socle de notre engagement éducatif :

1. Le respect

Fondement de la vie collective, le respect concerne les autres, soi-même, les règles de vie et l'environnement. Il est cultivé au quotidien à travers la gestion des conflits, l'écoute, la tolérance et la reconnaissance des différences.

2. La bienveillance

Créer un climat sécurisant et chaleureux est une priorité. Chaque enfant doit se sentir accueilli, entendu et soutenu, quel que soit son âge, son origine ou ses besoins spécifiques.

3. L'autonomie

Les enfants et les jeunes sont encouragés à faire des choix, à prendre des initiatives et à s'impliquer dans la vie du centre. Ils apprennent à devenir acteurs de leurs loisirs et de leurs projets.

4. La coopération

Les projets collectifs, les jeux d'équipe et les conseils d'enfants favorisent l'entraide, le travail en groupe, la solidarité et le plaisir de faire ensemble.

5. L'épanouissement personnel

Chacun a le droit d'essayer, de se tromper, de réussir, de créer, d'imaginer. Le centre est un lieu de liberté et d'expression, où chaque enfant peut développer sa personnalité et ses talents.

6. L'inclusion et la mixité

Nous veillons à accueillir chaque enfant dans sa singularité. Nos pratiques sont inclusives, sans discrimination, et favorisent la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle.

7. La citoyenneté

À travers des actions concrètes (conseils d'enfants, activités autour du développement durable, projets solidaires...), nous sensibilisons les enfants aux valeurs citoyennes : droits et devoirs, engagement, esprit critique, respect du bien commun.

3.1) Objectifs généraux

Les objectifs généraux guident l'ensemble des actions éducatives menées par l'équipe. Ils traduisent les grandes intentions éducatives poursuivies tout au long de l'année.

Dans le cadre de nos accueils de loisirs extrascolaire, nos objectifs généraux sont :

- Favoriser le développement global de l'enfant et du jeune en permettant à chacun de grandir son rythme, dans toutes ses dimensions (affective, sociale, physique, intellectuelle et émotionnelle). Cela implique la mise en place d'activités variées qui stimulent la curiosité, l'imaginaire, l'expression, la motricité et la capacité à entrer en relation avec les autres.
- Encourager l'autonomie et la prise d'initiative en utilisant les accueils de loisirs comme des espaces d'expérimentation et d'apprentissage de la responsabilité. L'enfant est acteur de ses choix, de ses jeux et de ses projets. Les animateurs soutiennent l'autonomie progressivement, en fonction de l'âge et en encourageant la prise de décision, l'estime de soi et la confiance.
- Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité en favorisant le vivre-ensemble et en respectant des règles partagées. Les activités proposées encouragent la coopération, l'entraide, la gestion des conflits et la découverte de la différence. La vie collective devient un terrain d'expériences formatrices autour du respect, de la tolérance et du dialogue.
- Développer l'esprit critique, la créativité et la curiosité en invitant les enfants à s'interroger, imaginer, inventer, créer, débattre. Chaque activité est l'occasion d'apprendre autrement, en favorisant le plaisir de faire, l'expression personnelle, et la découverte de nouvelles pratiques.
- Sensibiliser à la citoyenneté, à l'environnement et à la solidarité en sensibilisant les enfants et les jeunes à la protection de l'environnement et à l'engagement citoyen et en les incitant à développer leur rôle dans la société.

3.2) Objectifs spécifiques par tranche d'âge

Parce que les besoins, les capacités et les attentes évoluent avec l'âge, les objectifs pédagogiques sont aussi adaptés à chaque groupe.

Tranche d'âge	Objectifs spécifiques
4 ans	- Rassurer par un cadre stable et affectif - Favoriser la socialisation à travers le jeu - Développer les repères dans le temps et l'espace - Encourager l'autonomie dans les gestes simples
5-6 ans	- Apprendre à vivre ensemble dans le respect des règles - Stimuler l'imaginaire et la créativité - Encourager l'expression des émotions - Développer la motricité fine et globale
7-8 ans	- Favoriser la coopération et la construction de projets communs - Développer les capacités d'écoute et d'empathie - Renforcer l'autonomie dans les activités - Encourager la découverte de nouvelles pratiques (artistiques, sportives, culturelles)

Tranche d'âge	Objectifs spécifiques
9-10 ans	- Initier à la réflexion collective (conseils d'enfants, débats) - Valoriser les talents individuels - Responsabiliser sur les choix d'activités - Éveiller à la citoyenneté et au respect de l'environnement
11 ans et +	- Encourager les projets portés par les jeunes eux-mêmes (mini-séjours, vidéos, tournois...) - Favoriser les échanges et le débat d'idées - Accompagner vers l'autonomie et la responsabilisation - Donner accès à des espaces de parole et d'initiative (conseils d'ados, ateliers en autogestion) - Organiser un temps de préparation collectif un mois avant chaque période de vacances, durant lequel les adolescents seront réunis pour coconstruire le planning d'activités, afin de renforcer leur autonomie et leur implication active.

3.3) Objectifs transversaux

Au-delà des temps d'animation, plusieurs objectifs transversaux guident notre action au quotidien :

- Assurer un accueil individualisé et inclusif pour chaque enfant, avec ou sans handicap, quelles que soient ses origines ou ses besoins spécifiques.
- Mettre en œuvre une coéducation avec les familles, à travers des échanges réguliers, un accueil chaleureux et des temps de partage.
- Favoriser l'égalité filles/garçons dans l'accès aux activités, dans les représentations et dans la valorisation des rôles.
- Soutenir le lien intergénérationnel et interculturel, notamment à travers des projets ouverts sur le quartier ou la commune.

IV) Organisation des périodes de vacances

4.1) Règlementation et encadrement

Les enfants accueillis seront répartis en tranches d'âge (4 ans, 5-6 ans, 7-8 ans, 9-10 ans et 11 ans et +). Ils seront encadrés et animés par une équipe d'animation qualifiée (BAFA) et dirigée par un directeur diplômé d'état (B.P.J.E.P.S).

Les taux d'encadrement sont de 1 animateur pour 8 pour les - 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants pour les + 6 ans. Un effectif total de 92 enfants au maximum pourra être accueilli dans le cadre de ces ALSH avec une équipe de 9 animateurs et 1 directeur.

L'accueil des enfants se veut :

- Ludique : Utiliser le jeu comme moyen de découverte et de socialisation.
- Participatif : L'enfant est un acteur de ses loisirs, sa parole est écoutée et valorisée.
- Progressif : Les activités sont adaptées à l'âge, aux capacités et aux besoins de chacun.
- Inclusif : Chaque enfant est accueilli dans sa singularité.

4.2) Les rôles et fonctions

Le rôle et la place des adultes (animateurs, directeur) sont primordiaux dans l'accompagnement des enfants vers l'apprentissage du vivre ensemble. Ils ne sont pas de simples encadrants techniques mais bien des acteurs éducatifs, médiateurs sociaux et référents affectifs. Ils assurent une posture à la fois bienveillante, sécurisante et structurante.

4.2.1) Les animateurs

Les animateurs sont les acteurs clés de la mise en œuvre du projet pédagogique. Encadrants de terrain, ils sont les référents des enfants au quotidien. Leur rôle est à la fois éducatif, sécuritaire et relationnel.

Missions principales :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants, en garantissant un cadre bienveillant et structuré.
- Mettre en œuvre des activités ludiques, variées et adaptées, en lien avec les objectifs pédagogiques définis par la direction.
- Favoriser l'expression et la participation des enfants, en les rendant acteurs de leurs loisirs (choix, autonomie, projets).
- Accompagner la vie quotidienne : transitions, repas, repos, hygiène, rituels...
- Observer, écouter, comprendre les besoins individuels, pour mieux adapter les propositions éducatives.
- Travailler en équipe, en participant aux réunions, aux bilans, à la préparation des programmes et à la co-construction de projets.
- Transmettre des valeurs citoyennes, telles que le respect, la solidarité, la coopération et l'ouverture aux autres.

4.2.2) Le directeur

Le directeur est le garant du cadre légal, éducatif et organisationnel de l'accueil de loisirs. Titulaire du B.P.J.E.P.S. L.T.P., il assure une fonction de coordination, de gestion et de pilotage pédagogique.

Missions principales :

- Élaborer et faire vivre le projet pédagogique, en cohérence avec le projet éducatif de la structure.
- Encadrer l'équipe d'animation, animer les réunions, accompagner les animateurs dans leurs pratiques et favoriser leur montée en compétences.
- Veiller à la sécurité réglementaire (enfants, locaux, activités, sorties), aux taux d'encadrement et au respect des obligations administratives.
- Organiser la vie quotidienne du centre : plannings, gestion des groupes, lien avec les prestataires, matériel, inscriptions.
- Assurer la communication avec les familles, être à l'écoute, disponible et médiateur en cas de besoin.
- Évaluer les actions pédagogiques menées, analyser les retours des enfants, des familles et de l'équipe, pour améliorer la qualité du service.

4.2.3) Les parents

Les parents ou responsables légaux ont un rôle essentiel dans la vie de l'accueil de loisirs. Ils sont partenaires éducatifs au même titre que les professionnels.

Missions et implications souhaitées :

- Confiance et collaboration : confier leur enfant en toute sécurité, tout en restant disponibles pour le dialogue et les échanges avec l'équipe.
- Transmission d'informations importantes : besoins particuliers, traitements médicaux, situations familiales spécifiques, allergies, etc.
- Participation à la vie du centre : venir aux réunions, lire les informations communiquées, assister aux temps forts, spectacles, expositions...
- Soutien au projet éducatif : accompagner les valeurs du centre (respect, inclusion, autonomie, citoyenneté), et encourager l'enfant à s'y impliquer.
- Retour d'expérience : partager leurs impressions, remarques, suggestions, afin d'enrichir les pratiques et renforcer la relation de confiance.

4.2.4) Les partenaires

Les partenaires occupent une place centrale dans la mise en œuvre d'un projet éducatif ouvert sur le territoire, cohérent avec les réalités sociales, culturelles et institutionnelles. Ils élargissent les possibilités d'actions, de découvertes et d'accompagnement, tout en renforçant le lien entre le centre de loisirs et son environnement local.

Les objectifs du partenariat sont :

- Ouvrir l'A.L.S.H. sur l'extérieur et sur la vie locale.
- Diversifier les actions éducatives proposées aux enfants.
- Favoriser l'accès à la culture, au sport, à la citoyenneté, à la nature...
- Permettre l'accueil de tous les publics, y compris les enfants en situation de handicap ou en difficulté sociale.
- Mettre en œuvre des projets communs favorisant la coopération et les rencontres.

Voici quelques exemples de partenaires :

- La ville de Lambres-lez-Douai : partenaire institutionnel ; soutien logistique, financier et administratif ; mise à disposition de salles communales.
- La C.A.F. du Nord : soutien à travers la prestation de service.
- Eveil Pluriel : soutien dans l'accueil des enfants à besoins particuliers
- Associations locales, culturelles, sportives et musicales : intervenants pour des ateliers ponctuels.

L'ensemble des adultes (animateurs, directeurs, parents, partenaires) forme une équipe éducatives cohérente alignée sur les mêmes principes de respect de l'enfant comme individu à part entière ; co-construction des règles et des projets ; d'accompagnement actif dans les apprentissages sociaux et citoyens et de bienveillance comme socle des relations adultes-enfants.

4.3) Journée Type

Horaire	Activité / Fonction
08h30 – 09h30	Accueil échelonné en garderie du matin
09h30 – 10h00	Accueil échelonné pour le reste des enfants.
10h00 – 12h00	Activité du matin
12h00 – 14h00	Accueil méridien : repas fourni par les familles
14h00	Accueil de l'après-midi
14h30 – 16h00	Activité de l'après-midi
16h00 – 16h30	Goûter convivial, moment de partage
16h30 – 18h00	Activité de fin de journée et bilan
17h00 – 18h00	Départ échelonné : accompagnement personnalisé, échanges avec les familles
18h00 – 19h00	Réunion d'équipe : évaluation de la journée, observations enfants, ajustements à prévoir pour la journée suivante

4.4) Périodes et thématiques

- Vacances de la Toussaint (du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025)

Thématique : Le vivre-ensemble

Objectifs :

- Créer des temps de coopération entre enfants.
- Favoriser l'empathie, la tolérance et l'écoute.
- Mettre en place des jeux coopératifs, des ateliers de médiation ludique, des créations collectives.

- Vacances de Noël (du lundi 21 décembre 2025 au vendredi 02 janvier 2026 – sauf 25/12 et 01/01)

Thématique : Le grand hôtel des jouets oubliés

Objectifs :

- Stimuler l'imaginaire autour des jouets, des souvenirs et du recyclage.
- Travailler sur la récupération, la transformation et la seconde vie des objets.
- Encourager la solidarité (collecte de jouets, ateliers intergénérationnels).

- Vacances d'Hiver (du lundi 16 février au vendredi 27 février 2026)

Thématique : Drôles de petites bêtes

Objectifs :

- Découverte du monde des insectes de manière ludique et scientifique.
- Sensibilisation à l'écologie et au respect du vivant.
- Développement d'activités manuelles, d'observation et de jeux d'exploration.

- Vacances de Printemps (du lundi 06 avril au vendredi 17 avril 2026)

Thématique : Au Pays des géants

Objectifs :

- Faire découvrir le patrimoine local et les traditions populaires du Nord.
- Favoriser les projets collectifs autour de la construction, de la transmission et de la célébration du patrimoine.
- Encourager l'expression artistique et la coopération.

V) Organisation des périodes de vacances

6 salles seront mises à disposition des enfants et des animateurs : la salle de spectacle, la salle l'autre, la salle poterie, la salle triangle, la salle paragone et le secteur jeunesse.

La médiathèque et l'espace multimédia de la M.J.C seront également accessibles en fonction des animations et de leurs disponibilités.

Sur demande auprès de la ville, l'utilisation des salles de sports est envisageable selon le planning d'occupation.

VI) L'accueil des enfants à besoins particuliers

L'A.L.S.H. s'inscrit dans une démarche inclusive. Tous les enfants, quelles que soient leurs singularités, doivent pouvoir vivre pleinement leur temps de loisirs dans un cadre adapté, bienveillant et sécurisé. Accueillir des enfants à besoins particuliers, c'est affirmer une volonté d'égalité d'accès et de richesse dans la diversité.

A travers l'inclusion de tous les enfants nous souhaitons :

- Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe et de participer aux activités selon ses capacités.
- Valoriser la différence comme une richesse, en sensibilisant l'ensemble du groupe au respect et à la tolérance.
- Adapter le cadre, les outils et les postures pour répondre aux besoins spécifiques tout en respectant le rythme et les envies de chacun.
- Favoriser le lien entre les familles, les professionnels de santé ou d'accompagnement et l'équipe d'animation.

Les enfants à besoins particuliers peuvent concerner :

- Les enfants porteurs de handicaps (moteur, sensoriel, mental, psychique ou troubles du neurodéveloppement tels que TSA, TDAH et toutes les formes de dys-...)
- Les enfants en fragilité sociale ou familiale (rupture, isolement, précarité, protection de l'enfance).
- Les enfants rencontrant des difficultés de comportement, d'attention ou de gestion émotionnelle.
- Les enfants atteints de maladie chronique nécessitant une attention ou un protocole particulier (asthme, diabète).

La mise en œuvre de l'accueil inclusif passe dans un premier temps par une préparation en amont durant laquelle nous allons prendre contact avec les familles et les professionnels de santé extérieurs pour recueillir les besoins spécifiques et les habitudes de l'enfant. Si nécessaire, un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) ou un projet d'accueil personnalisé en loisirs (P.A.L.P.) sera mis en place.

Ensuite, nous procéderons aux adaptations pédagogiques en aménageant l'environnement (espaces calmes, repères visuels, pictogrammes...) et veillerons à faire preuve de souplesse dans les activités en proposant des alternatives, en permettant des temps d'observation et une intégration progressive en

respectant les besoins de l'enfant. Il est important de valoriser les compétences de chaque enfant en s'adaptant à ce qu'il peut faire et en suivant son rythme.

Durant l'accueil, l'équipe devra développer une attitude d'écoute active, sans a priori ni jugement. La formation et l'information sur certaines situations spécifiques (autisme, hypersensibilité, troubles de l'attention) seront envisagées afin de mettre l'équipe d'animation dans les meilleures conditions d'accueil.

Un accueil réussi passe par un partenariat fort avec les familles, qui sont les premières expertes de leur enfant.

La sensibilisation du groupe d'enfants est essentielle, l'équipe d'animation veillera à mettre en place des activités ludiques et pédagogiques autour de la différence, de l'entraide et de l'inclusion. Elle devra rassurer les enfants et répondre à leurs questions de manière simple et sans stigmatiser l'enfant concerné. Les animateurs et le directeur devront encourager une dynamique de groupe bienveillant où chaque enfant apprend à prendre soin de l'autre.

VII) Evaluation

L'évaluation est une étape importante du projet pédagogique. Elle permet de vérifier la pertinence des actions mises en œuvre au regard des objectifs éducatifs fixés, d'adapter les pratiques, d'impliquer l'équipe et de rendre compte aux familles et aux partenaires. C'est une démarche vivante, continue, collective et constructive.

L'évaluation a pour objectifs de :

- Mesurer l'efficacité des actions éducatives mises en place.
- Repérer les points forts et les axes d'amélioration.
- Ajuster les méthodes d'animation et l'organisation si nécessaire.
- Valoriser le travail d'équipe et les progrès des enfants.
- Donner du sens à l'action éducative auprès des familles et des partenaires.

Il existe plusieurs niveaux d'évaluation :

- L'évaluation individuelle de l'enfant où l'équipe devra observer les comportements, attitudes et interactions de chaque enfant tout au long des activités et noter les évolutions positives ou les besoins spécifiques.
- L'évaluation des actions pédagogiques où chacun devra analyser la cohérence entre les activités proposées et les objectifs du vivre ensemble et évaluer la participation des enfants, la dynamique de groupe
- L'évaluation du fonctionnement où le directeur devra recueillir les avis de l'équipe d'animation sur l'organisation de la journée, la gestion des temps ; ajuster si besoin la répartition des rôles et évaluer les conditions matérielles et logistiques à remonter auprès de l'organisateur.
- L'évaluation par les familles afin de permettre aux parents de donner leur ressenti sur l'accueil de leur enfant. C'est un moment où l'équipe devra être à l'écoute des suggestions ou préoccupations des familles pour renforcer la coéducation. Il sera possible d'utiliser des questionnaires anonymes, des boîtes à idées ou de porter une oreille attentive lors des temps informels.
- L'auto-évaluation de l'équipe lors de réunions de bilan régulière en fin de période pour prendre du recul, partager les réussites et les difficultés. Il est important de donner la parole à chaque animateur sur ce qu'il pense avoir apporté au groupe et ce qu'il souhaite améliorer.

L'évaluation est, à terme, un levier de qualité pédagogique. Elle fait évoluer les pratiques avec les enfants et valorise l'engagement de l'équipe ce qui renforce la cohérence éducative du projet et permet de

coconstruire avec les familles et les partenaires un accueil plus inclusif, plus adapté et plus au fait de la société.

VIII) Règlement intérieur des Accueils de loisirs extrascolaire

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Accueils de Loisirs Extra-Scolaires – MJC / ESPACE HÉLIOS

Pour les enfants de 4 à 17 ans | Année 2025-2026

☑ Article 1 – Objectifs de l'accueil

Les accueils de loisirs ont pour but de proposer aux enfants un espace :

- Sécurisé,
- Bienveillant,
- Ludique et éducatif,
- Favorisant l'autonomie, la citoyenneté et l'épanouissement personnel.

☑ Article 2 – Public accueilli

Enfants de 4 à 17 ans, répartis en tranches d'âges adaptées :

- 4 ans
- 5-6 ans
- 7-8 ans
- 9-10 ans
- 11 ans et +

☑ Article 3 – Horaires de fonctionnement

Créneau horaire	Fonction
08h30 – 09h30	Garderie du matin (accueil échelonné)
09h30 – 10h00	Accueil principal
10h00 – 12h00	Activités du matin
12h00 – 14h00	Pause déjeuner (repas fourni par les familles)
14h00 – 16h00	Activités de l'après-midi
16h00 – 16h30	Goûter convivial
16h30 – 17h00	Activité calme / Bilan
17h00 – 18h00	Départ échelonné

☑ Temps d'accueil supplémentaire :

- Le matin de 08h30 à 09h30
- Le midi de 12h00 à 14h00

☑ Article 4 – Tarifs

- Enfant domicilié à Lambres-lez-Douai: 8 €
- Enfant extérieur à la commune: 9 €
- ☑ Temps d'accueil supplémentaire: 2 € / temps supplémentaire / enfant

✓ Article 5 – Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire :

- ☒ À l'accueil de la M.J.C.
- ☒ Par téléphone au 03.27.87.16.07
- ☒ Pièces obligatoires à fournir pour toute inscription :

- La fiche sanitaire de liaison,
- Une photocopie des vaccins à jour.

! À défaut de ces documents, la M.J.C. se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant.

☒ Article 6 – Règles de vie

Chaque enfant s'engage à :

- Respecter les autres, le matériel et les locaux
- Suivre les consignes des animateurs
- Participer aux activités dans un esprit de coopération et de respect

☒ En cas de comportement dangereux ou irrespectueux, des mesures adaptées pourront être prises (dialogue avec les familles, avertissement, exclusion temporaire ou définitive).

☒ Article 7 – Relations avec les familles

Un partenariat avec les familles est essentiel. L'équipe s'engage à :

- Favoriser les échanges quotidiens
- Tenir les familles informées des activités et projets
- Être à l'écoute des besoins spécifiques des enfants

☒ Article 8 – Santé et sécurité

- Tout traitement médical devra être accompagné d'un P.A.I. ou d'une ordonnance médicale.
- Les enfants malades ou fiévreux ne seront pas acceptés.
- En cas d'urgence, les parents seront immédiatement contactés.

🔗 Article 9 – Accueil des enfants à besoins particuliers

L'ALSH est inclusif. Chaque enfant a droit à un accueil adapté. Un Projet d'Accueil Personnalisé en Loisirs (PALP) ou un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pourra être mis en place.

☒ Article 10 – Règlement des absences

Les absences injustifiées ne donnent pas lieu à un remboursement. Toute absence doit être signalée dès que possible auprès de la structure.